

6113
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE
PUBLIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE L'EMPLOI
DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

13/85
DECRET N° 85/224 du 5/02/86
MTEREPPS/DGEP/DGPCE
du portant promotion à (3) ans
au titre de l'année 1984 de certains
Ingenieurs des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture)

Le Premier Ministre,

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance

n° 84 du 23.08.84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 3.07.79 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3.02.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.06.58 fixant le règlement sur

le solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.02.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/M-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre,

Vu le Décret n° 85/1423 du 37/12/1985 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n° 85/223 du 19.02.86 au Décret
n° 85/1423 du 37.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 85/221 /MTEREPPS/DGEP/DGPCE du 5/02/86
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des

fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture, Elevage, Génie Rural) et dressant la liste des
fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à (3) ans ;

Vu le Décret n° 60/96/FP du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A Hiérarchie I des services Techniques ;

D E C R E T

.../...

Mou



Article 1er : Sont promus à 3 ans aux échelons ci-après de leur grade au titre de l'année 1984/les Ingenieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) dont les noms suivent ACC = néant.

Au 2° échelon

- MM.- AGUADOM Jean Claude; pc du 05.11.85 Brazzaville
- WOLA David, pc du 04.09.85 -"
- MILONGO Jonas, pc du 12.12.85 -"

Au 5° échelon

- MM.- KOUNKOU Josaphat, pc du 14.01.85 S.G.R.S.
- KOUSSALA - WOLA Simon Jean Romane, pc du 15.06.85 NKayi

Article 2 : Le présent Décret qui prend^{ra} effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 Février 1986.

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Signature]

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS

- JORPC.....2
- SGG/BC.....2
- DGFP/DGPCE.....10
- DGB.....2
- DCF.....2
- DAAT/DOS.....10
- SGAE.....1
- COMMIPO.....1
- DIRAGRI.....4
- Intéressés.....5
- Stat/DGPCE.....2

[Signature]

Ange Edouard POUNGUI.-